



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 04 juillet 2024

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Thierry BIBES (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Patricia LOUBERE (MEILHAN), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI

Représentés :

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	25
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	27

N° DEL20240711-001

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SIETOM DE CHALOSSE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/19 en date du 26 mars 2019, portant statuts de la communauté de communes du Pays Tarusate, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;



Vu la délibération prévoyant l'adhésion de la communauté de communes du Pays Tarusate au SIETOM de Chalosse ;

Vu les statuts du SIETOM qui prévoient que :

- le nombre de représentants de chaque EPCI au sein du comité syndical est fixé à un délégué titulaire et un délégué suppléant par communes, soit 17 titulaires et 17 suppléants pour la communauté de communes du Pays Tarusate ;
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants en son sein ou parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Considérant la démission de Monsieur Cyril DUBOS, conseil municipal de Pontonx-sur-l'Adour qui siégeait en tant que délégué suppléant au comité syndical du SIETOM de Chalosse, et la nécessité de pourvoir à son remplacement,

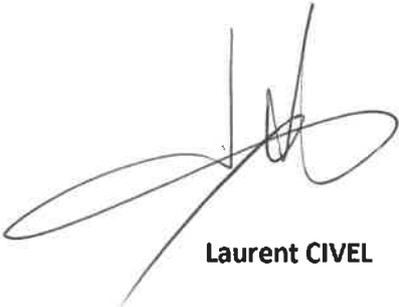
Monsieur le Président soumet au conseil la candidature de Monsieur Jean-Baptiste LAGIERE en tant que délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La désignation de Monsieur Jean-Baptiste LAGIERE en tant que délégué suppléant au SIETOM de Chalosse (en remplacement de Monsieur Cyril DUBOS).

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL